

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 04 AVRIL 2019 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoint :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	non	M SCHOLLA		
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	non	Mme TISSU		
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	non			oui
19. M FOURNIVAL Anthony	non	M CHAUMERLIAC Th		
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non			oui
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. M DIAZ Hernan	oui			
25. M JOHANNIN Thierry	non	Mme DUBIN		
26. M FISSEUX Frédéric	non			oui
27. M DERRACHI Rachid	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	19	4	0	4

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CAUDRON.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°02/2019 à n°05/2019).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 février 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 février 2019.

1. Indemnité de conseil 2019 versée à Mme le Trésorier principal :

Dans le cadre de la mission de conseil à la Collectivité, la Commune versera une indemnité à Mme le Trésorier principal au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, s'est prononcé sur ce versement et le montant de cette prime,
- à l'unanimité, a pris acte que cette indemnité sera portée au budget primitif 2019.

Un tableau joint au présent compte rendu fait apparaître les résultats de l'exercice 2018 pour les deux budgets et les deux sections. Les résultats de l'exercice 2018 permettent de définir les reports affectés aux budgets 2019 de la Commune et du service assainissement.

2. **Vote du Compte de Gestion 2018 de la Commune,**
3. **Vote du Compte Administratif 2018 de la Commune,**
4. **Vote du Compte de Gestion 2018 Assainissement,**
5. **Vote du Compte Administratif 2018 Assainissement,**
6. **Affectation des résultats 2018 aux budgets 2019 de la Commune et du service assainissement :**

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2018 pour les budgets M14 et M49,
- à la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a décidé de l'affectation des résultats 2018 aux budgets 2019 M 14 et M49.

Un tableau joint au présent compte rendu détaille la revalorisation des tarifs ci-dessous.

7. Actualisation des tarifs pour les photocopies délivrées par la mairie et la médiathèque à compter du 01 avril 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN et abstention de M DERRACHI), a approuvé ces différentes actualisations qui couvrent la période allant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN et abstention de M DERRACHI), a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

8. Revalorisation du loyer pour l'occupation du parking du restaurant scolaire à compter du 01 avril 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a approuvé cette actualisation qui couvre la période allant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN), a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

9. Revalorisation des droits de voirie à compter du 01 avril 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN et abstention de M DERRACHI), a approuvé ces différentes actualisations qui couvrent la période allant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN et abstention de M DERRACHI), a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

10. Revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 01 avril 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a approuvé ces différentes actualisations qui couvrent la période allant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

11. Revalorisation des loyers communaux et des locations pour les salles communales à compter du 01 avril 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a approuvé ces différentes actualisations qui couvrent la période allant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

12. Revalorisation de la prestation eau pour les logements communaux à compter du 01 avril 2019 :

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN et abstention de M DERRACHI), a approuvé cette actualisation qui couvre la période allant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à la majorité (contre Mme DUBIN et MM DIAZ et JOHANNIN et abstention de M DERRACHI), a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

13. Revalorisation de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif à compter du 01 avril 2019,

14. Revalorisation du tarif contrôle assainissement en cas de vente à compter du 01 avril 2019 :

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces différentes actualisations qui couvrent la période allant du du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020,

- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2019 et 2020.

15. Attribution des subventions aux associations pour 2019,

16. Attribution de subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour 2019 :

Un tableau joint au présent compte rendu fait apparaître les propositions d'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2019.

Au titre de l'année 2019, les propositions d'attribution pour le CCAS et la CDE sont les suivantes :

- le CCAS : 30 000,00€,
- la CDE : 65 000,00€.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, s'est prononcé sur ces attributions,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer la convention actualisée ci jointe avec l'USLP,

- à l'unanimité, a pris acte des incidences au budget M14 2019.

17. Fixation du taux des quatre taxes pour 2019:

Suite au débat sur les orientations budgétaires du 07 février dernier, le taux communal de ces taxes en 2019 ne variera pas.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a confirmé la stabilité des taux au titre de 2019,

- à l'unanimité, a pris acte des incidences au budget 2019.

18. Budget 2019 de la Commune,

19. Budget 2019 du service assainissement :

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a approuvé tant en fonctionnement (6 162 122,00€) qu'en investissement (5 662 722,00€) le budget communal M14,
- à la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ et JOHANNIN), a approuvé en exploitation (562 380,00€) le budget du service assainissement M49.
- à la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ, JOHANNIN et DERRACHI), a approuvé en investissement (606 397,00€) le budget du service assainissement M49.

20. Subvention, église TC1, demande auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil départemental,

21. Subvention, espace culturel (construction, informatique et mobilier), demande auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil départemental,

22. Subvention, demande auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds scolaire 2019,

23. Subvention, demande auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds équipements sportifs 2019,

24. Subvention, demande auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds de voirie 2020 :

Dans le cadre de différents appels à projet, la Commune a sollicité l'aide soit de l'Etat, soit du Conseil régional, soit du Conseil départemental, pour les différents projets inscrits au budget 2019 M14.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé les différents projets faisant l'objet des demandes de subventions,
- à l'unanimité, a sollicité les différentes aides auprès soit de l'Etat, soit du Conseil régional, soit du Conseil départemental avec la possibilité, si besoin, de débiter les travaux avant notification de l'aide,
- à l'unanimité, a pris acte que les recettes et les dépenses relatives à ces travaux ont été portées au budget 2019 M14 et le seront aux suivants,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer ces demandes de subvention.

25. ALSH maternel, primaire et club adolescents : cout des séjours d'été :

Chaque année, la Commune organise des séjours durant l'été destinés aux enfants fréquentant l'ALSH maternel et primaire et le club adolescents.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé le montant de la participation (application du quotient familial) due par les familles ainsi que la part restant à la charge de la Commune,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2019 de la Commune.

26. Foncier, vente du centre culturel sis au 19, rue Baut :

Pour faire suite aux délibérations du Conseil municipal du 18 février 2016 et du 07 décembre 2017 et au fait que le projet de construction de l'espace culturel est entré dans sa phase opérationnelle, il convient de valider la chronologie des actes à venir:

- la veille du jour de la signature de la promesse de vente, l'assemblée communale prend acte dès à présent du déclassement par anticipation de la totalité de l'unité foncière communale sise au 19 rue Baut,
- avant le 31 juillet 2019 en principe, signature de la promesse de vente après avis du Conseil municipal.

Cette promesse de vente indiquera la date de réalisation de la vente sans qu'il y ait lieu que ce projet d'acte de vente soit à nouveau soumis à l'assemblée communale puisque tout sera spécifié au préalable dans la promesse de vente,

Cette promesse de vente précisera aussi que l'acte de vente comportera deux clauses :

- l'une résolutoire au cas où la désaffectation n'interviendrait pas dans le délai prévu. A l'occasion de la rédaction de la promesse de vente, il conviendra de fixer le montant de la pénalité et de prendre en compte que cette pénalité sera budgétée au titre d'une provision.
- l'autre relative aux conditions de libération de l'immeuble par le service public ou de reconstitution des espaces affectés à l'usage direct du public afin de garantir la continuité du service public.
- avant le 31 octobre 2019, l'assemblée communale se prononcera sur le projet du bail qui sera signé avec l'acquéreur le même jour que l'acte de vente,
- au plus tard le 31 décembre 2022, l'assemblée communale constatera la désaffectation effective de la totalité de l'unité foncière sise au 19, rue Adalbert Baut suite à son déclassement par anticipation au fait que l'ensemble du bâtiment aura été vidé de tout et que la totalité du mobilier et des activités aura été transféré au nouvel espace culturel sis place du Général Leclerc qui aura alors été ouvert à l'usage du public.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité , a donné son accord sur l'ensemble des procédures décrites dans la présente délibération ainsi que sur la chronologie prévisionnelle de ces actes permettant à la Commune de vendre le centre culturel sis au 19 rue Adalbert Baut :
 - première étape : décision du déclassement anticipé,
 - deuxième étape : signature de la promesse de vente en principe avant le 31 juillet 2019,
 - troisième étape : le même jour la signature de l'acte de vente puis la signature du bail à la date prévue aux termes de l'acte de promesse de vente,
 - quatrième étape : constat par une nouvelle délibération du Conseil municipal de la désaffectation effective de l'ancien centre culturel du 19 rue Adalbert Baut le 31 décembre 2022.

27. Question diverse, rénovation église TF avenant n°1 lot n°2 charpente (entreprise ASSELIN) :

Lors de la dépose de la couverture du clocher et de la restauration de la charpente, cette dernière est apparue dans un tel état de délabrement que toute restauration était inenvisageable. La pose d'une nouvelle charpente a été décidée avec comme conséquence un surcoût à mettre au crédit du lot n° 2 charpente (entreprise ASSELIN).

Cette opération a été rendue financièrement possible par le fait que des économies ont été réalisées sur le lot pierre de taille du fait que le matériau en place n'était pas aussi altéré qu'il y paraissait.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 avec la société ASSELIN pour le lot °2 (Charpente),
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses sont portées à l'exercice budgétaire 2019 de la Commune.

28. Question diverse, acquisition emprise élargissement au 19, rue de la Bourgogne :

La propriétaire de la parcelle sise au 19, rue de la Bourgogne (cadastrée AM55) veut vendre ce bien qui est frappé par une emprise d'élargissement de 15 m².

La propriétaire a accepté un prix d'acquisition de 20,00€/m².

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a donné son accord pour cette acquisition aux conditions décrites ci-dessus,
- à l'unanimité, a pris acte que le montant de cette acquisition ainsi que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par le budget communal 2019,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer l'acte d'acquisition (soit un montant d'acquisition de 300,00€ ou 15m²*20,00€) et à engager toutes les procédures préalables et nécessaires à cet achat.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h10.

A Presles, le 05 avril 2019



Le Maire Pierre BEMELS

COMPTE ADMINISTRATIF 2018**Section fonctionnement M14 budget de la Commune**

	Recettes	Dépenses	Solde
	5 321 661,69	-4 349 615,02	972 046,67
Résultat 2017>2018	650 000,79		650 000,79
Report 2018>2019	5 971 662,48	-4 349 615,02	1 622 047,46

Section investissement M14 budget de la Commune

	Recettes	Dépenses	Solde
	1 370 823,81	-1 109 094,70	261 729,11
Résultat 2017>2018		-352 694,82	-352 694,82
Report 2018>2019	1 370 823,81	-1 461 789,52	-90 965,71

Totaux	7 342 486,29	-5 811 404,54	1 531 081,75
---------------	---------------------	----------------------	---------------------

Section exploitation M49 budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Solde
	478 046,86	-403 821,38	74 225,48
Résultat 2017>2018	135 280,75		135 280,75
Report 2018>2019	613 327,61	-403 821,38	209 506,23

Section investissement M49 budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Solde
	242 551,53	-266 933,67	-24 382,14
Résultat 2017>2018		-69 221,23	-69 221,23
Report 2018>2019	242 551,53	-336 154,90	-93 603,37

Totaux	855 879,14	-739 976,28	115 902,86
---------------	-------------------	--------------------	-------------------



SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019		
	ASSOCIATIONS	Vote 2019
1	APE	1 000 €
2	COMITE JUMELAGE	1 500 €
3	FNACA	250 €
4	U.N.C.	392 €
5	FETE DE LA CAMPAGNE	1 130 €
6	DIX de CŒUR	350 €
7	REGARDS CROISES	1 400 €
8	CLUB 3	500 €
9	ASIMPAD	160 €
10	AMICALE S/POMPIERS PRESLES	450 €
11	ANCIENS S/POMPIERS VILLIERS LE BEL	150 €
12	USEP	250 €
13	SCRED	300 €
14	THEATRE DE L'ABA	3 600 €
15	TENNIS CLUB	1 760 €
16	M.J.C.	2 000 €
17	L'ESPOIR	500 €
18	USLP	22 000 €
19	STAMPALA	250 €
20	JSP	700 €
21	ANDES	110 €
22	SECOURS POPULAIRE	300 €
23	RELAX ASSO	300 €
24	RUGBY CLUB IA	500 €
25	LIGUE CONTRE LE CANCER	300 €
	prévision si demandes après le vote du budget 2019	1 848 €
TOTAL		42 000 €



TARIFS COMMUNAUX 2019 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2019

disparait incidence GENAPI

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		variation% n-1/n	
	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT		
RECETTES																				
Taxe sur le Ru	1,00		1,05		1,05		1,10		1,15		1,15		1,20		1,20		0,00		0,00	
Frais tout à l'égout																				
Contrôle installation assainissement																				
Taxe assainissement	2,00		2,05		2,10		2,10		2,20		2,25		2,35		2,45		2,55		2,55	
Loyers communaux																				
Ecole du Nantouillet Bâtiment B	462,00		472,00		480,00		485,00		492,00		498,00		504,00		510,00		248,00		248,00	
Ecole du Nantouillet Bâtiment C	222,00		227,00		230,00		232,00		235,00		238,00		241,00		244,00		248,00		248,00	
Ecole du Nantouillet Bâtiment A	232,00		237,00		240,00		243,00		246,00		249,00		252,00		255,00		258,00		258,00	
Parking restaurant scolaire (montant annuel)	130,00		135,00		140,00		142,00		144,00		146,00		148,00		150,00		152,00		152,00	
Logement jardins CSL	230,00		235,00		238,00		240,00		243,00		246,00		249,00		250,00		255,00		255,00	
Logement école de la Mainie	223,00		227,00		230,00		232,00		235,00		238,00		241,00		244,00		244,00		244,00	
Logement centre culturel	262,00		269,00		273,00		276,00		280,00		283,00		286,00		289,00		293,00		293,00	
Eau (montant annuel)	385,00		393,00		400,00		405,00		410,00		415,00		420,00		425,00		430,00		430,00	
Cimetière																				
Perpétuelle	1010,00		1032,00		1050,00		1065,00		1080,00		1095,00		1110,00		1125,00		1145,00		1145,00	
Trentenaire	230,00		235,00		240,00		244,00		248,00		252,00		256,00		260,00		265,00		265,00	
15 ans	118,00		121,00		124,00		126,00		128,00		130,00		132,00		134,00		136,00		136,00	
Inhumation	35,00		36,00		37,00		38,00		39,00		40,00		41,00		42,00		43,00		43,00	
Exhumation	35,00		36,00		37,00		38,00		39,00		40,00		41,00		42,00		43,00		43,00	
Taxe dispersion (****)																				
Case durée 15 ans																				
Case durée 30 ans																				
Vacations funéraires	25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00		25,00	
Claveau provisoire par jour	4,10		4,20		4,30		4,40		4,50		4,60		4,70		4,80		4,90		4,90	

(****) taxe dispersion et plaque d'inscription sur le livre de mémoire

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		variation% n-1/n	
	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT		
RECETTES																				
Location salle CSL à partir du 01 avril 2015			345,00		353,00		360,00		365,00		372,00		378,00		384,00		390,00		395,00	
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 11h Preslois			690,00		706,00		720,00		730,00		744,00		756,00		768,00		780,00		792,00	
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur			468,00		478,00		488,00		495,00		505,00		515,00		525,00		535,00		545,00	
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 17h Preslois			936,00		956,00		976,00		990,00		1010,00		1030,00		1050,00		1070,00		1090,00	
salle et cuisine samedi 9h à Dimanche 17h Extérieur			197,00		202,00		206,00		209,00		213,00		217,00		221,00		225,00		229,00	
salle sans cuisine Samedi 9h à Dimanche 11h Preslois			394,00		404,00		412,00		418,00		426,00		434,00		442,00		450,00		458,00	
salle et cuisine de 9h00 à 20h00 Preslois																				
salle et cuisine de 9h00 à 20h00 Extérieurs																				

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Location mensuelle de la gare à l'épicerie M CHOUKRI	350,00	350,00	500,00	500,00	500,00	500,00

	2015		2016		2017		2018		2019		variation%
	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	
Années											
Camion expo vente	49,00		50,00		51,00		52,00		53,00		1,92
Marchand ambulant	12,00		12,25		12,50		12,75		13,00		1,96
Marché du vendredi emplacement /jour			6,50		6,50		6,50		6,50		0,00
Grands manèges	188,00		192,00		196,00		200,00		205,00		2,50
Petits manèges	78,00		80,00		82,00		84,00		86,00		2,38
Stands divers	40,00		41,00		42,00		43,00		44,00		2,33

	2015		2016		2017		2018		2019		variation%
	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	index TP	index BT	
Formats et prestations											
photocopie A4 noir et blanc	0,18		0,18		0,19		0,20		0,20		0,00
photocopie A4 noir et blanc/recto verso	0,30		0,30		0,32		0,33		0,34		3,03
photocopie A3 noir et blanc	0,40		0,40		0,42		0,43		0,44		2,33
photocopie A3 noir et blanc/recto verso	0,50		0,50		0,53		0,55		0,56		1,82
rachat carte de lecteur égarée	3,40		3,45		3,50		3,55		3,60		1,41
remboursement du document égaré	3,40		3,45		3,50		3,55		3,60		1,41



Le Maire, Pierre BENEIS